

***BUDGET ANNEXE
DE L'ASSAINISSEMENT***

Le service de l'assainissement est un service public à caractère industriel et commercial, soumis à la comptabilité M4 différente de la comptabilité M14 applicable au budget de la commune. Toutefois, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est également obligatoire.

Ce DOB analysera, d'une part l'évolution des dépenses et des recettes de la section d'Exploitation, d'autre part les dépenses et les recettes de la section d'Investissement ; pour enfin calculer le besoin en financement lié aux futurs investissements et réaliser un zoom sur l'évolution des emprunts ainsi que fixer les orientations du service pour les années à venir.

I – LA SECTION D'EXPLOITATION

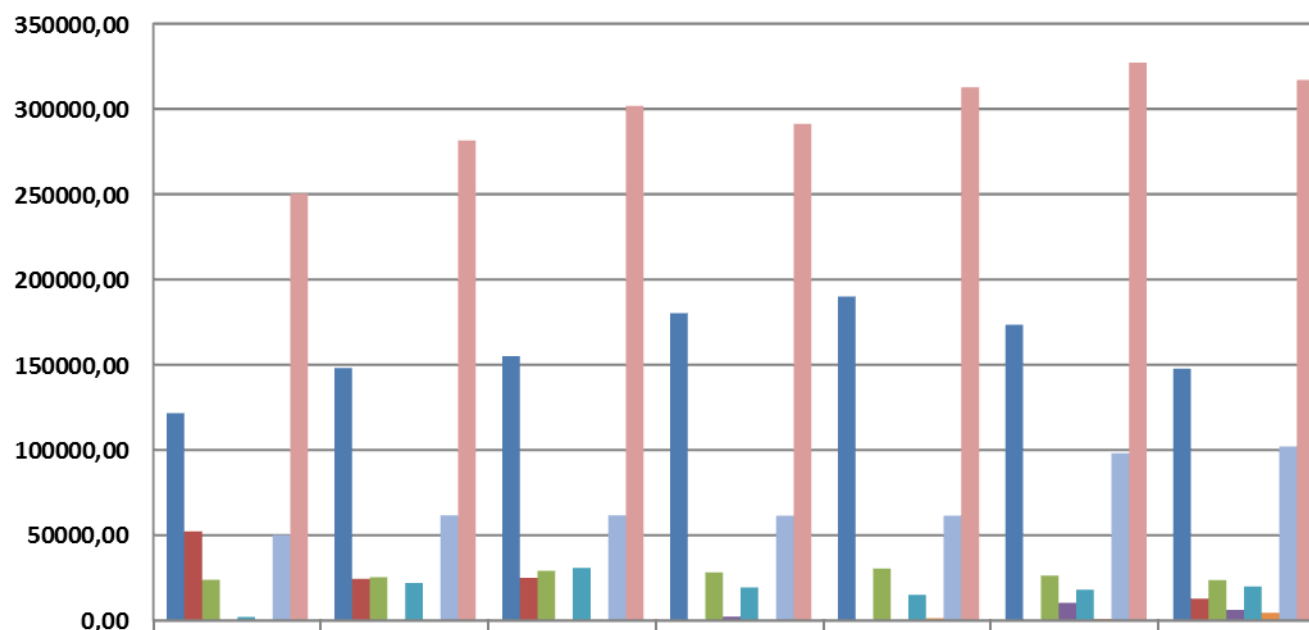
1°) Les dépenses

Les dépenses totales d'Exploitation ont légèrement baissé en 2016 et affichent une certaine maîtrise qu'il convient d'amplifier sur les exercices suivants. Certains postes ont évolué de façon logique, s'agissant du remboursement de l'annuité d'emprunt ou de l'amortissement de biens et de la prise en charge des admissions en non-valeur.

La collectivité, n'ayant pas la technicité requise pour gérer la station d'épuration, poursuit, depuis 2013, son contrat avec le prestataire SUEZ (ex. Lyonnaise des Eaux) qui compense l'augmentation des charges à caractère général avec, de fait, une meilleure technicité de gestion et une prise en charge systématique des astreintes. L'absence de la facturation des frais de personnel a été consécutive à la contraction du contrat précité pendant 3 ans. Pour 2016, des charges de personnel ont été prises en compte pour l'entretien de l'espace « station d'épuration » mais également s'agissant des interventions en réparation par la mise à disposition du personnel Mairie.

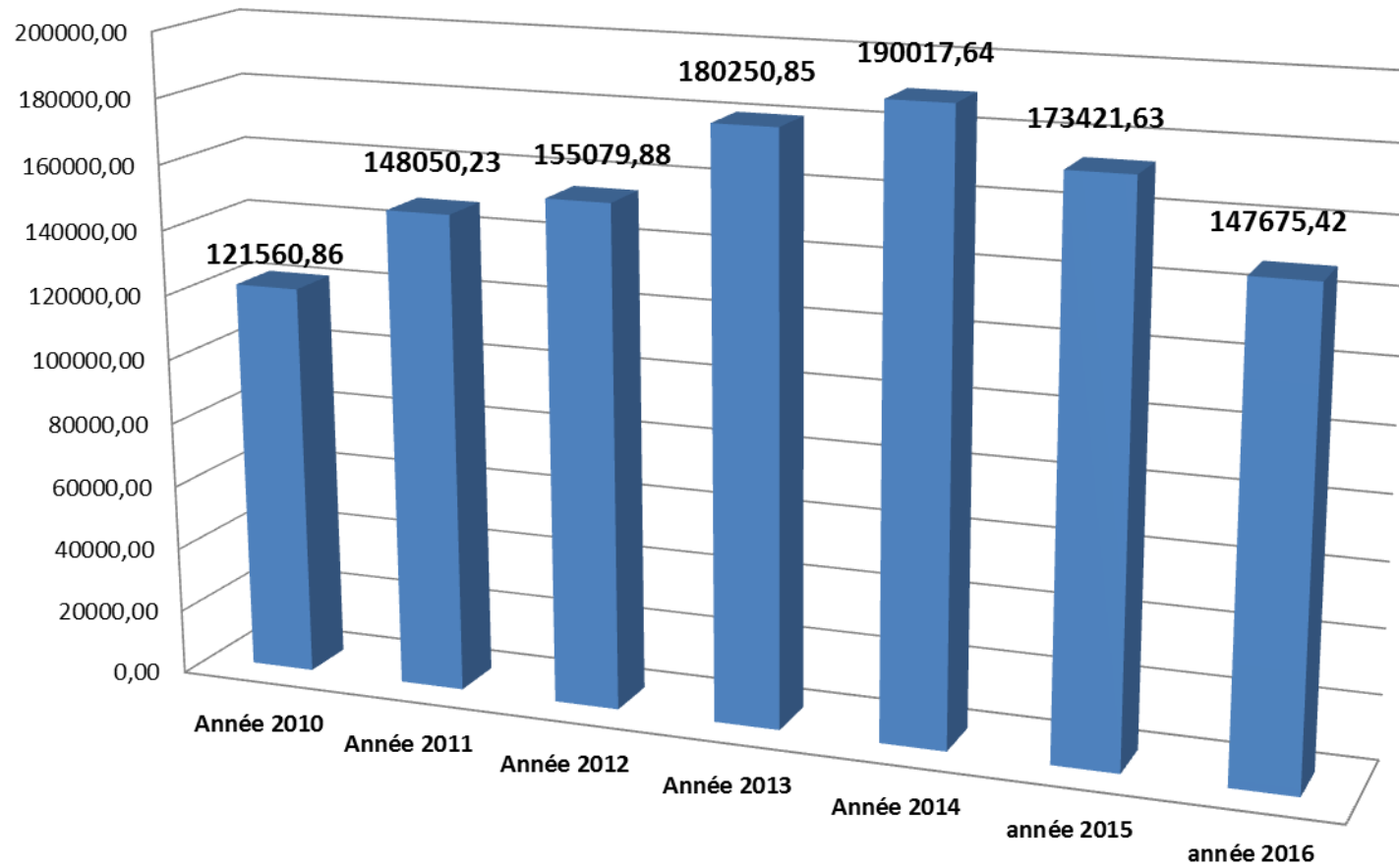
Le budget 2017 intégrera à nouveau cette démarche.

évolution des dépenses de fonctionnement

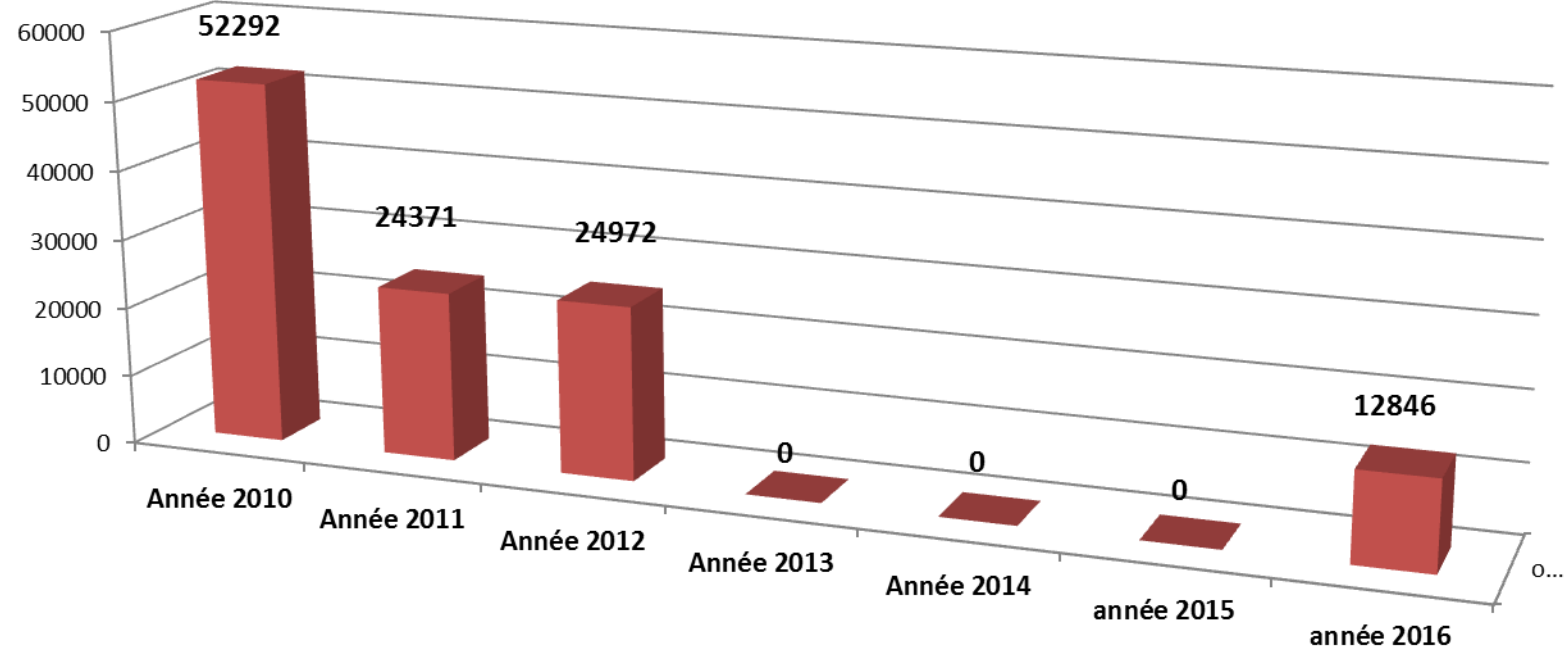


	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	année 2015	année 2016
■ o11 charges à caractère général	121560,86	148050,23	155079,88	180250,85	190017,64	173421,63	147675,42
■ o12 charges personnel	52292	24371	24972	0	0	0	12846
■ o14 atténuation de produits	23898,16	25301,77	29168,55	28116	30392	26300	23725
■ 65 charges gestion courante	300,23	0,7	0,2	2232,63	817,33	10409,59	6190,39
■ 66 charges financières	2111,81	21988,10	30805,64	19313,85	15057,13	18110,87	20019,3
■ 67 charges exceptionnelles	0	0	0	0	1408,23	864,45	4604,22
■ o42 opération d'ordre de transfert	50090,81	61692,81	61692,81	61387,91	61388,01	98050	102031,27
■ total général dépenses fonctionnement	250253,87	281404,61	301719,08	291301,24	312707,34	327156,54	317091,6

dépenses fonctionnement: charges à caractère général chapitre 011

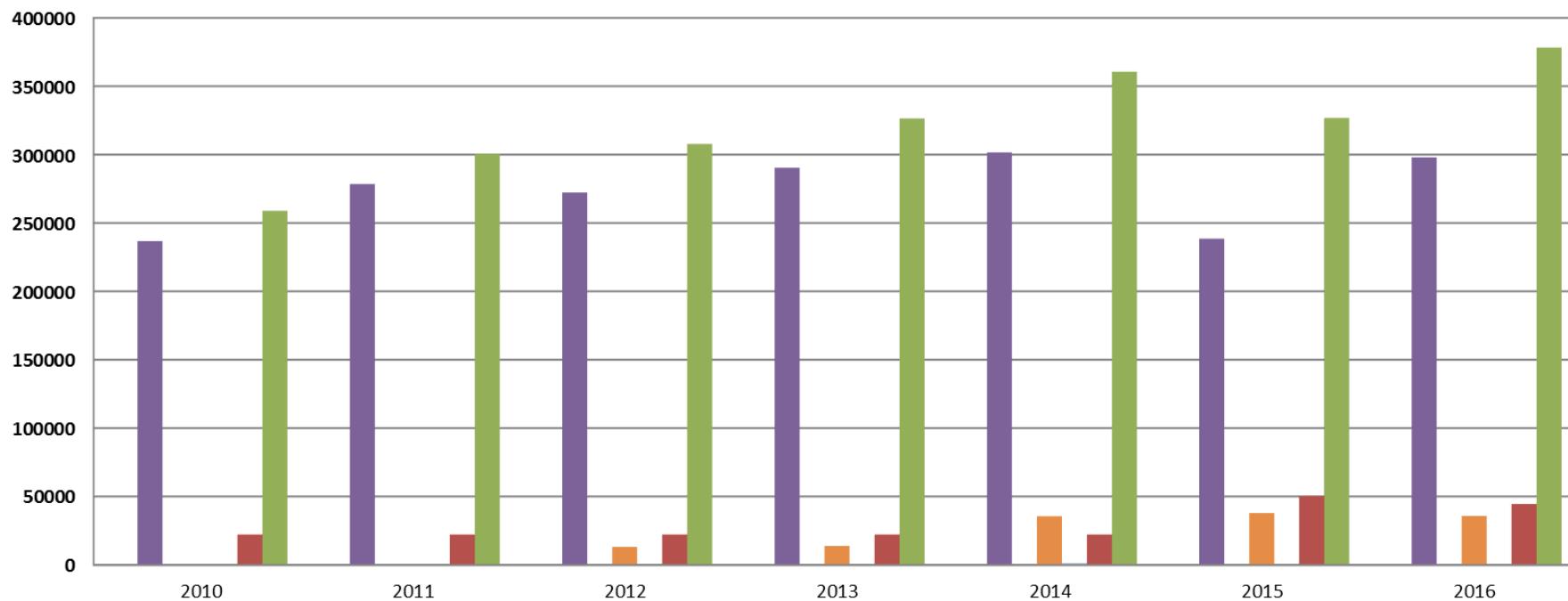


évolution charges de personnel



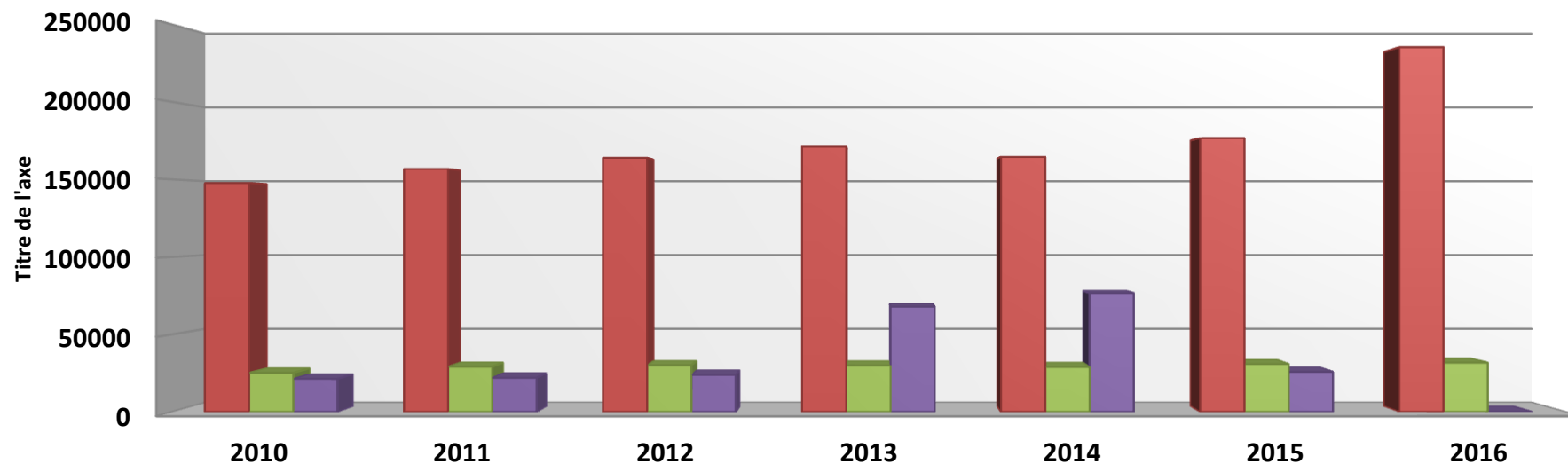
2*) Les recettes

évolution des recettes de fonctionnement



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
■ o13 atténuation de charges	0	0	0	0	0	0	
■ 70 vente production	236716,63	278426,38	272296,93	290354,5	301593,1	238533,1	297961,12
■ 73 impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0
■ 74 subventions	0	0	13152,45	13850,29	35576,04	37888,1	35677,82
■ 75 produit gestion courante	0	0	133,31	0	1216,11	0	85,14
■ o42 opération ordre /section	22191,82	22191,82	22191,82	22191,82	22191,82	50331,18	44532,16
■ total général recettes fonctionnement	258908,45	300618,2	307774,51	326396,61	360577,07	326752,38	378256,31

Evolution des recettes du service



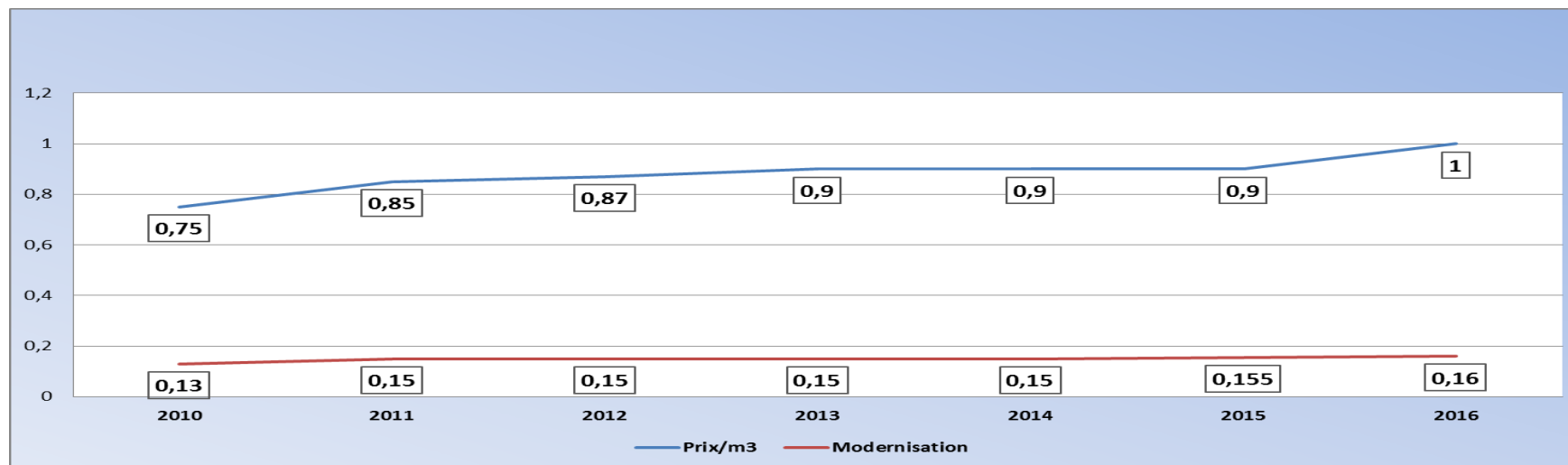
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Vente production	147639,58	156683,14	163870,25	171099,16	164493,3	176633,4	235262,5
Redevance modernisation	25304,11	29168,55	30190,35	29980,2	29086,95	30940,44	31842,12
Autres taxes et redevances	21402	22068	23926,5	67952	76712,5	25889,5	0

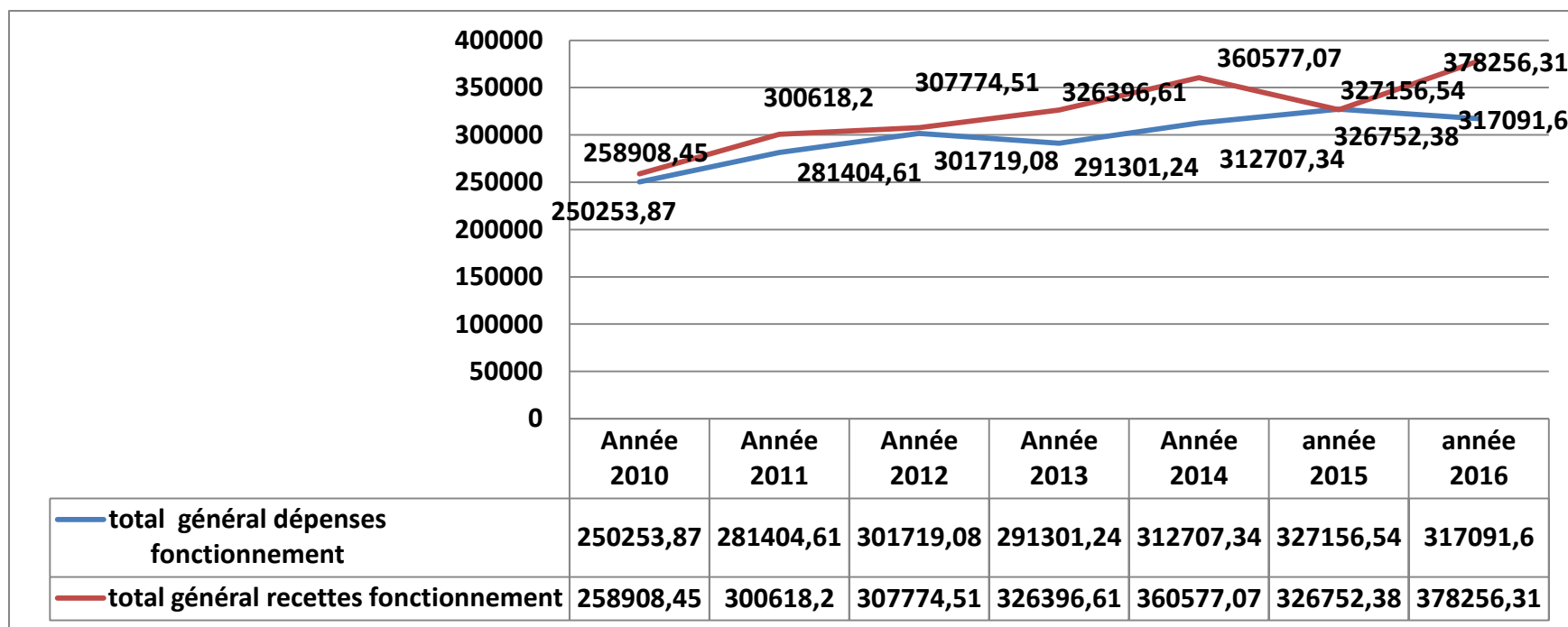
En 2016, les recettes générales d'exploitation augmentent de 15% par rapport à l'année 2015, du fait d'une campagne de mise en recouvrement de Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour les constructions de 2015 et 2016 (l'article 70613 a donc été crédité de 23000€). Mais également du fait du changement d'imputation des « autres taxes et redevances », crédits désormais affectés à la « vente production ».

Les opérations de section à section enregistrent l'amortissement des biens, elles évoluent avec la réalisation des travaux par leur prise en compte au 1^{er} janvier l'année suivante.

3°) L'évolution du prix de l'assainissement

Depuis 2010, le prix au m³ de l'assainissement, composé des deux variables ci-dessous, est resté relativement stable.



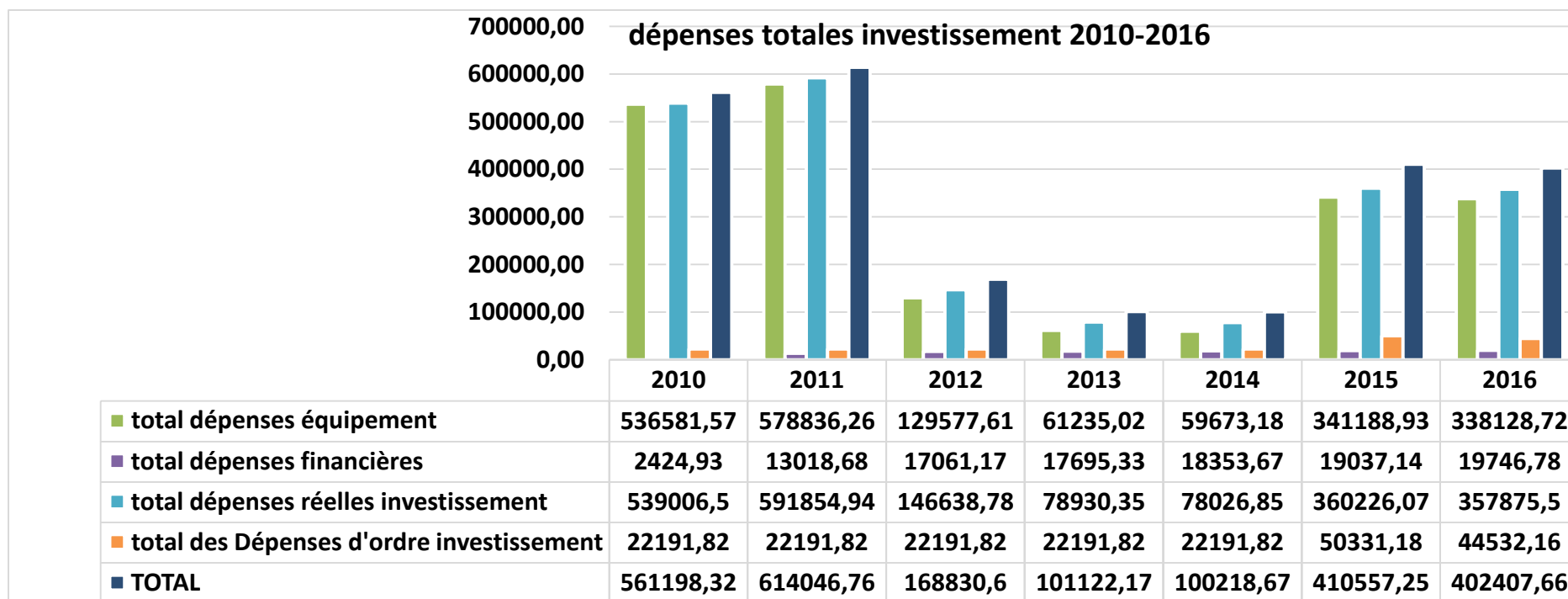


Enfin, le graphique ci-dessus démontre que la section d'Exploitation a dégagé, en 2016, un excédent d'exploitation reporté en compte 002.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

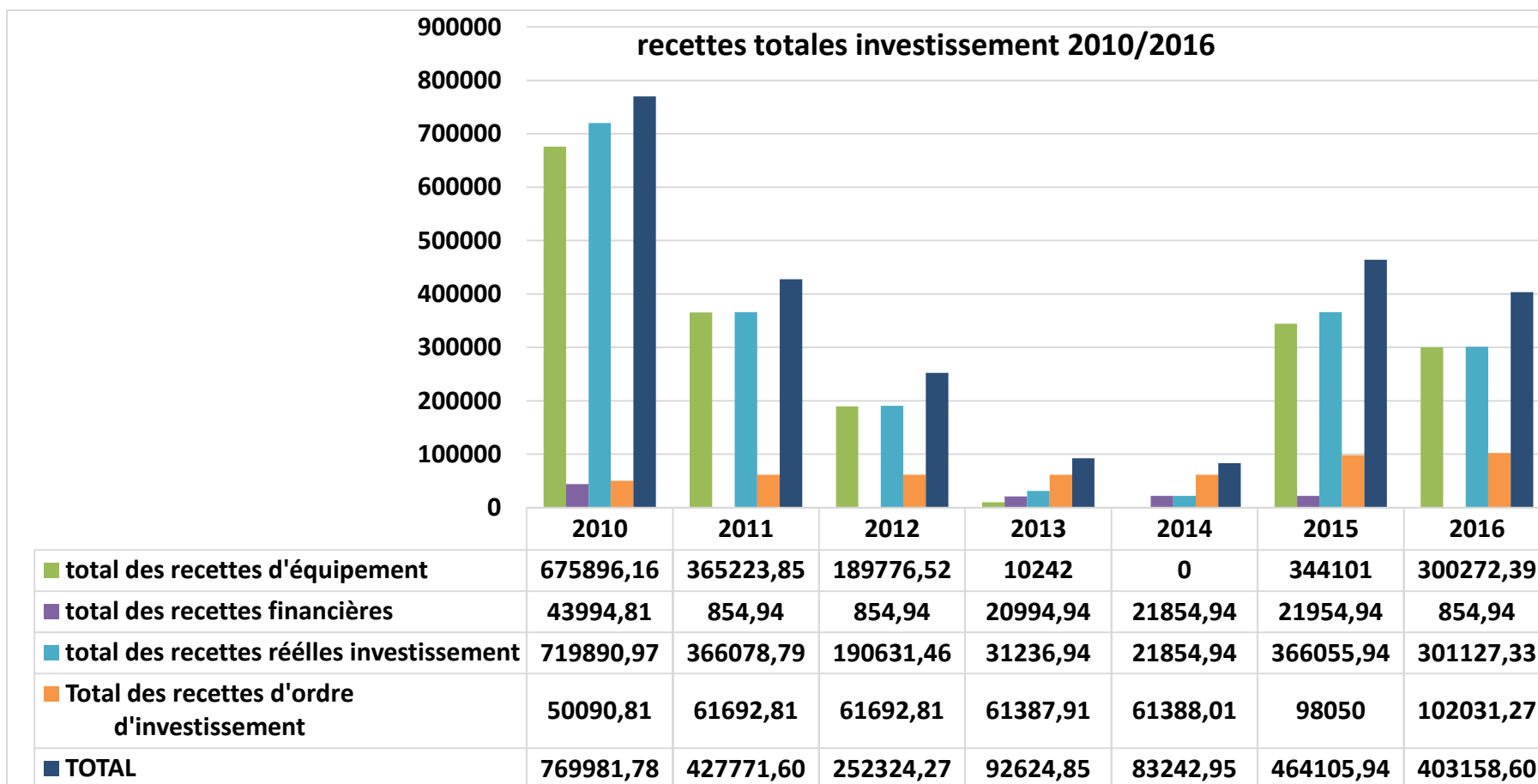
1°) Les dépenses

Les investissements s'inscrivent dans le cycle suivant, à savoir une phase préparation des dossiers de travaux consacrées aux études et obtention des aides financières, une phase consécutive de réalisation s'étalant généralement sur deux exercices permettant ainsi de « lisser » l'impact budgétaire tant en dépenses qu'en recettes. Les années 2015 et 2016 enregistrent les dépenses et les recettes de la 2^{ème} tranche de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées. 2017 laissera la place aux études de révision du schéma directeur visant à terme la programmation pluriannuelle des travaux tant sur les réseaux que sur la station d'épuration.



2°) Les recettes

Les recettes d'investissement suivent la même évolution que les dépenses, dans la logique du dynamisme des subventions obtenues dans le cadre des travaux présentés ci-dessus.



III – LE CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT

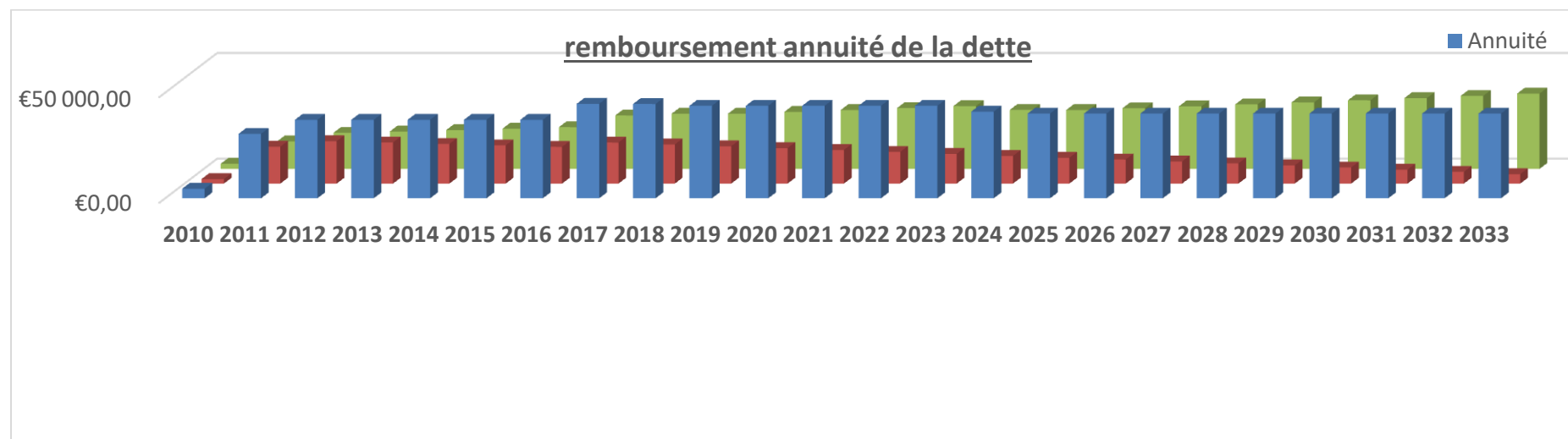
Ce ratio de structure se calcule en effectuant le rapport entre : les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette (compte 16) et les produits de fonctionnement.

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
marge autofinancement courant	0,855824916	0,83587798	0,900220668	0,81395385	0,756670097	0,963187628	0,755711776

IV – LES EMPRUNTS EN COURS

Les annuités de la dette connaissent une augmentation à partir de 2017, avec la prise en charge de l'emprunt d'équilibre relatif aux travaux 2^{ème} tranche assainissement réalisé en 2015 ; un lissage est constaté jusqu'en 2023. Dès 2024, la baisse des annuités et du capital restant dû est consécutive à l'extinction au moins de l'un des prêts. La part de la dette révèle que les investissements du service de l'assainissement sont réalisés uniquement avec le recours à l'emprunt et les subventions. Ces données s'inscrivent dans une normalité de fonctionnement d'un service public industriel et commercial.



V – LE MAINTIEN DES PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Dès le 1^{er} janvier 2016, afin de pouvoir assurer l'exploitation du service tant au niveau de l'entretien des équipements qu'au niveau des études préalables à de futurs investissements, la Commune, par décision de son conseil municipal, a adopté l'augmentation des prix du service.

	Prix 2017
Abonnement annuel	18€
Redevance/m3	1€

VI – LES ORIENTATIONS DU SERVICE POUR 2017

Le transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais est validé par arrêté préfectoral pour le 1^{er} janvier 2018.

L'année 2017 est donc une année de transition, au cours de laquelle le service de l'Assainissement s'attachera à l'entretien courant pour un maintien en bon état des équipements existants, ainsi qu'à la réalisation des études préalables à de futurs travaux d'investissement qui seraient par la suite portés par l'établissement de coopération intercommunale.